

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024</b>	
Date d'affichage et de convocation 21 juin 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 19	<p><b>Étaient présents:</b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier BECRET, Francis KLEIJN, Elodie SIMONE, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><b>Pouvoirs:</b> Djemaï LASSOUED à Martine POUILLIE, Christine MAHE à Maryvonne JOUANY, Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE, Caroline THUEZ à Yves MURRU.</p> <p><b>Absents:</b> Estelle BOCKEL, Thierry MARIN-CUDRAZ, Flavien PARISI, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Elodie SIMONE</p>

#### **2024/020 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Vu l'état des dotations aux amortissements transmis par le comptable public en date du 05/04/2024, il convient d'apporter des crédits supplémentaires pour les amortissements comme suit,

Madame BERGERAT propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Chap. 042 – compte 6811 : + 39 585,80 €  
Chap. 023 : - 39 585,80 €

#### **Recettes d'investissement :**

Chap. 040 : + 39 585,80 € (selon détail ci-dessus)

c/2802 = + 1 395 €  
c/281321 = + 10 904 € - 1 387 € (au BP 24) = 9 517 €  
c/281532 = + 444 €  
c/281568 = + 3 983,20 €  
c/2815738 = + 5 245 €  
c/281578 = + 2 859,79 €  
c/28158 = + 4 419 € - 1 076 € (au BP 24) = 3 343 €  
c/28181 = + 4 064 €  
c/281828 = + 1 011 €  
c/281831 = + 1 048 €  
c/281841 = + 3 146 € - 641 € (au BP 24) = 2 505 €  
c/281848 = + 1 850,81 € - 229 € (au BP 24) = 1 621,81 €  
c/28188 = + 7 393,71 € - 283 € (au BP 24) = 7 110,71 €  
c/28152 = - 65,31 €  
c/281312 = - 3 250 €

Accusé de réception en préfecture  
095 019505096-20240627-2024-020-DE €  
Chap. 02 P. 02  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➔ **AUTORISE** la décision modificative détaillée ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

Le Secrétaire,  
Elodie SIMONE 

Le Maire,  
Yves MURRU

Fait et délibéré le 27/06/2024  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la  
Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.  
Le Maire certifie exécutoire la présente,  
transmise en sous- préfecture de Sarcelles

